

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026

| | | |
|-------------------------|---------------|----|
| Nombre de Conseillers : | En Exercice : | 15 |
| | Présents : | 13 |
| | Votants : | 13 |

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier CARRILLAT, Maire.

Date de convocation : Lundi 23 mars 2026

Présents : Mesdames, Céliane GONTHIER-GEORGES, Audrey CHARDON, Sarah DUVAL, Claire ALLARD-VAUTARET, Lucie CAMELIN, Maude BERAUT
Messieurs Olivier CARRILLAT, Michel LEIRITZ, Mickaël PERNOLLET, Michael CESARI, Jérôme BOSSON, Frédéric GUINARD, Gabriel CONTER,
Excusés : Fabrice MOENNE-LOCCOZ, Séverine MERMOUD,

Michaël CESARI a été élu secrétaire.

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES
(CLECT)**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du renouvellement des élus, la CCG demande la proposition de 2 commissaires représentant la commune de Chênex à la CLECT.

Monsieur le Maire rappelle le rôle de la CLECT :

Elle a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées au transfert de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

L'organe délibérant de l'EPCI détermine la composition de la CLECT à la majorité des 2/3 de ses membres.

Les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux, désignés par leur conseil municipal.

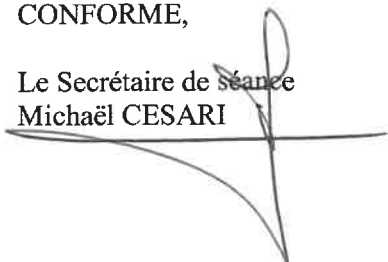
Il convient de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour la commune de Chênex.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

De désigner Olivier CARRILLAT (titulaire) et Michaël CESARI (suppléant) **candidats commissaires à la CLECT.**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance
Michaël CESARI



Le Maire,
Olivier CARRILLAT



Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :